

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

## AMENDEMENT

N ° CD2832

présenté par

M. Simian, Mme Lardet, M. Blanchet, Mme Vanceunebrock et Mme Amadou

-----

### ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.